

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du MERCREDI 28 JANVIER 2015

**Présents :** M. Bruno ANEST, M. Michel CADOT, M. Jean-Marie CHAMPEAU, Mme Valérie CHESNOY, M. Raymond FAUDET, Mme Janique FOUCHÉ, M. Guillaume GRAFFIN, M. Bertrand HAMEL, M. Frédéric JORAND, M. Gérard LÉGER, M. Mickaël MOULIN, Mme Odile MOULIN, Mme Zakia PAVAN, M. Éric PLUNIAN, Mme Stéphanie PRÉVOT-GIRAUDO, Mme Corine REY, Mme Séverine ROUSSEAU, M. Joël SIOU, M. Thierry SOLBES.

**Excusés ayant donné procuration :** Mme JANOT-MORIN à Mme MOULIN; M. MARIGNIER à M. CADOT; Mme ROUSSEAU à M. SIOU.

**Absente :** Mme Isabelle RÉMY.

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 19

**Date de la convocation :** 23 janvier 2015

**A été nommée secrétaire :** Mme PAVAN

Monsieur le Maire fait part des démissions de 3 conseillers municipaux pour raisons personnelles: Messieurs Olivier BERNARD, Hubert BLONDEL et Christophe CHIERICI.

Désormais, le Conseil municipal est composé de 23 membres.

#### I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2015

Le compte rendu du Conseil municipal du 6 janvier 2015, dont une copie a été adressée par mail à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

**Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.**

#### II - DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS

<b>CONSEILLERS :</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b>	<b>RÉFÉRENTS</b>
Personnel communal :	M. CADOT O. MOULIN	
Salle des fêtes :	O. MOULIN	I. RÉMY M. JANOT-MORIN
Conseil d'école :	M. CADOT O. MOULIN	M. JANOT-MORIN M. MOULIN

Associations, Animation, Jeunesse :	O. MOULIN	JM. CHAMPEAU J. FOUCHÉ		
Affaires sociales, séniors :	M. CADOT O. MOULIN	V. CHESNOY S.PRÉVOT-GIRAUDO		
Cadre de vie, espaces publics :	M. CADOT O. MOULIN	B. HAMEL Z. PAVAN		
Bâtiments entretien :	M. CADOT J. SIOU	G. GRAFFIN E. PLUNIAN		
Voirie, réseaux entretien :	M. CADOT J. SIOU	E. PLUNIAN T. SOLBES		
Assainissmt collectif entretien - Spanc	M. CADOT J. SIOU	R. FAUDET JM. CHAMPEAU G. GRAFFIN		
Chemins, fossés entretien :	M. CADOT Joël SIOU	F. JORAND		
Cimetières :	M. CADOT J. SIOU	B. ANEST		
Communication : bulletin municipal	M. CADOT	M.JANOT-MORIN G. LÉGER C. REY		
Journée du patrimoine :	M. CADOT	J. FOUCHÉ B. HAMEL Z. PAVAN		
<b>COMMISSIONS COMMUNALES</b>				
Appel d'offres :	M. CADOT	O. MOULIN	J. SIOU	T. SOLBES
<i>Suppléants</i>	<i>B. COZZO</i>	<i>G. GRAFFIN</i>	<i>F. JORAND</i>	
Finances :	M. CADOT G. GRAFFIN	O. MOULIN F. JORAND	J. SIOU	JM. CHAMPEAU
Urbanisme :	M. CADOT V. CHESNOY M. MOULIN	O. MOULIN R. FAUDET T. SOLBES	J. SIOU G. GRAFFIN	JM. CHAMPEAU F. JORAND
Scolaire, Périscolaire, Jeunesse :	M. CADOT G. LÉGER	O. MOULIN M. MOULIN	J. SIOU	M.JANOT-MORIN
Vie Associative, Evénements :	M. CADOT	O. MOULIN	JM. CHAMPEAU	J. FOUCHÉ
Cadre de vie, Espaces publics :	M. CADOT F. JORAND	O. MOULIN Z. PAVAN	J. SIOU	B. HAMEL

Projet salle périscolaire école :	M. CADOT JM. CHAMPEAU M. MOULIN	O. MOULIN B. COZZO T. SOLBES	J. SIOU J. FOUCHÉ	B. ANEST F. JORAND
-----------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	----------------------	-----------------------

### **CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

Charte environnement :	V. CHESNOY	M. MOULIN
Référent sécurité routière :	B. ANEST	C. REY
Correspondant défense :	B. ANEST	<b>C. REY</b>
Office du Tourisme Pays Houdanais :	Z. PAVAN	B. COZZO

### **COMMISSIONS EXTRA COMMUNALES**

CCAS :	M. CADOT S. PRÉVOT-GIRAUDO	O. MOULIN	J. FOUCHÉ +4 membres ext	Z. PAVAN
Impôts : ( <i>membres proposés au service des impôts</i> ) <i>Suppléants</i>	M. CADOT R. FAUDET <b>O. MOULIN</b> <b>Z. PAVAN</b>	J. SIOU G. GRAFFIN <b>B. COZZO</b> <b>T. SOLBES</b>	JM. CHAMPEAU E. PLUNIAN <b>F. JORAND</b>	V. CHESNOY <b>G. LÉGER</b>

Révision listes électorales : PREFET  
TRIBUNAL

### **COMMISSIONS CCPH**

Conseil Communautaire :	M. CADOT	O. MOULIN	
Évaluation de transfert de charges :	M. CADOT	O. MOULIN	
Information - communication :	S. PRÉVOT-GIRAUDO		
Déplacements - Transport à demande:	J. SIOU	JM. CHAMPEAU	
Spanc :	M. CADOT	J. SIOU	JM. CHAMPEAU
Service à la personne- enfance-jeunes	J. FOUCHE	Z. PAVAN	M.JANOT-MORIN
Scolaire :	M.JANOT-MORIN		
Voirie - Pistes cyclables :	M. CADOT	JM.CHAMPEAU	
Développement économique - Commerce Emploi - Tourisme - Chemins verts :	M. CADOT	O. MOULIN	F. JORAND

Vie associative - Animation culturelle      G. GRAFFIN  
 Événements comm - Sport – Culture :

Rivières et ruissellements :                      J. SIOU                      F. JORAND

Numérique :    M. CADOT

### **SYNDICATS**

SIEB - Eaux Boutigny-Prouais :                      M. CADOT                      J. SIOU                      R. FAUDET                      G. LEGER  
*Suppléants*    *V. CHESNOY*                      *B. COZZO*                      *G. GRAFFIN*                      *E. PLUNIAN*

SITERR - Transports Rambouillet :                      JM. CHAMPEAU                      J. FOUCHÉ                      I. RÉMY                      REY.C  
*Suppléants*    *O. MOULIN*                      *V. CHESNOY*                      *B. COZZO*                      *Z. PAVAN*

SIAM - Assainissement Marcheçais :                      J. SIOU                      JM. CHAMPEAU                      R. FAUDET                      F. JORAND

SIEPRO - Electrification de Prouais :                      M. CADOT                      JM. CHAMPEAU  
*Suppléants*    *J. SIOU*    *T. SOLBES*

SIEED - SIDOMPE Ordures ménag :                      G. GRAFFIN                      M. MOULIN  
*Suppléants*    *O. MOULIN*    *V. CHESNOY*

SITED - Transports Dreux :                                      J. FOUCHE                      Z. PAVAN  
*Suppléants*    *G. LEGER*    *I. REMY*

SILY-Lycée de la Queue-lez-yvelines :                      JM.CHAMPEAU                      T. SOLBES  
*Suppléants*    *V. CHESNOY*    *B. COZZO*

### **III - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment :

- Les dispositions de l'article L.2123-20-1 ;
- Les dispositions des articles L.2123-23 et L.2123-24 ;
- Considérant que le Conseil municipal a fixé à deux au lieu de quatre le nombre des Adjointes au Maire ;
- Considérant la proposition du Maire et des Adjointes de ne pas augmenter le coût global des indemnités versées aux élus par rapport à la situation avant la fusion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les taux des indemnités de fonction des élus, par rapport à l'indice brut 1015 de la fonction publique territoriale, seront les suivants :

FONCTION	TAUX AUTORISÉS	TAUX VOTÉS
Maire	43 %	35 %
1 <sup>er</sup> Adjoint	16,5 %	16 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint	16,5 %	11,6 %

Le montant global des indemnités qui seront versées aux élus représentera 57% du montant autorisé pour une commune de plus de 1000 habitants.

#### IV - URBANISME - COMPÉTENCE CARTE COMMUNALE DE CHAMPAGNE

Le règlement d'urbanisme appliqué sur le territoire de Champagne est une carte communale dont l'Etat possède la compétence. Les services de l'Etat proposent à la commune de reprendre cette compétence.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le transfert de la compétence de la gestion de la carte communale du hameau de Champagne à la Commune de Goussainville.**

#### V - URBANISME - INSTRUCTION DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE CHAMPAGNE

Depuis le 12 septembre 2008 la commune de Goussainville instruisait les dossiers de déclaration préalable. Aujourd'hui, compte tenu de la fusion des deux communes, il est nécessaire d'harmoniser l'instruction de ces dossiers et les services de l'Etat proposent à la commune nouvelle de reprendre cette compétence.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre la compétence pour l'instruction des déclarations préalables sur l'ensemble du territoire de la Commune de Goussainville.**

#### VI - URBANISME - TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Les communes de Champagne et de Goussainville avaient un taux identique de la Taxe d'Aménagement égal à 4%. Suite à la fusion, les services de l'Etat demandent à la nouvelle commune de revoter le taux de la T.A.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'application du taux de 4% sur l'ensemble du territoire de la Commune de Goussainville.**

#### VII - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION

Chaque année, nous sollicitons le Conseil Général pour subventionner nos dépenses d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire, à solliciter le Conseil Général d'Eure et Loir afin d'obtenir une subvention, au titre du fonds départemental de péréquation, pour toutes les dépenses liées à la section d'investissement, pour l'année 2015.**

#### VIII - DEMANDE DE SUBVENTION FDAIC AU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire présente plusieurs projets envisagés concernant des travaux d'investissement, pouvant faire l'objet d'une demande de subventions au titre du FDAIC, montants estimés HT :

- Renforcements linéaires du corps de chaussée et des accotements Rue de l'église et rue des semailles :	6 000 €
- Mise en place de signalisation routière, marquage au sol, arrêts de bus ... :	4 000 €
- Mise en place du PLU :	35 000 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité les projets de travaux estimés à 45 000.00 € HT et donne toute latitude au Maire pour constituer les dossiers de demandes de subventions au titre du FDAIC, auprès du Conseil Général 28.**

## IX - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Bertrand HAMEL propose de créer une « newsletter » sur le site de la commune.  
*Réponse : La question sera posée à l'hébergeur du site.*

- Monsieur Mickaël MOULIN demande si un transport est prévu pour les enfants de Champagne se rendant à l'école de Goussainville.

*Réponse :*

- *Un transport sera mis en place pour les enfants de Champagne se rendant à l'école de Goussainville, à la rentrée prochaine.*
- *Le transport des enfants scolarisés sur Houdan sera assuré, comme aujourd'hui.*
- *Un courrier sera adressé prochainement aux parents d'élèves concernés.*
- *Une réunion d'information sera organisée, courant mars.*

**L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 22 H 15mn.**

Le Maire  
Michel CADOT